



290, rue Principale
St-Évariste-de-Forsyth G0M 1S0
418-459-6488 bur. 418-459-6268 fax
dg@st-evariste.qc.ca/www.st-evariste.qc.ca

Avis public d'élection

Possibilité de vote par correspondance

Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, Nathalie Poulin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente aux jours et aux heures suivantes :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi	De 9h00 à 12H00	De 12 :30 à 16h30
Mardi	De 9h00 à 12H00	De 12 :30 à 16h30
Mercredi	De 9h00 à 12H00	De 12 :30 à 16h30 Exception : le 29 septembre 2021
Jeudi	De 9h00 à 12h00	De 13h00 à 18H00
Vendredi	De 9h00 à 12H00	De 13H00 à 16h00

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur (-teuse) de la maladie;

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

SMC-1 (21-04)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5



290, rue Principale
St-Évariste-de-Forsyth G0M 1S0
418-459-6488 bur. 418-459-6268 fax
dg@st-evariste.qc.ca/www.st-evariste.qc.ca

- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

La façon de faire votre demande et sa validité varie selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveau.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le **vendredi 5 novembre 2021 à 16h30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Marjoliane Couture
6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (si absence de la présidente d'élection) Marjoliane Couture.
7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Nathalie Poulin

Adresse 290, rue Principale St-Évariste-de-Forsyth
Téléphone 418-459-6488 poste 1001
dg@st-evariste.qc.ca

Adjointe ou adjoint

Marjoliane Couture

Adresse 290, rue Principale St-Évariste-de-Forsyth
Téléphone 418-459-6488 poste 1000
info@st-evariste.qc.ca

Signature

Donné à St-Évariste-de-Forsyth, le 13^e jour de septembre 2021

Nathalie Poulin, Présidente d'élection



290, rue Principale
St-Évariste-de-Forsyth G0M 1S0

418-459-6488 bur. 418-459-6268 fax

dg@st-evariste.qc.ca/www.st-evariste.qc.ca

AVIS-PUBLIC ASSERMENTATION DES CANDIDATS ÉLUS PAR ACCLAMATION

Est donnée par la soussignée, directrice-générale/secrétaire trésorière et présidente d'élection

Que lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021,

« Toute assermentation des candidats (es) élu (es) par acclamation à la fin de la période de mise en candidature le 1er octobre 2021 se déroulera seulement qu'après le 30e jour précédant celui fixé pour le scrutin (8 octobre) et à une date fixée par le président d'élection soit le mardi 12 octobre 2021.

Qu'en conséquence, les membres du conseil actuellement en poste siégeront lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, ce 13^e jour septembre 2021.

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-très.